L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 AOUT 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LINET,
IMPRIMEURS-DIRECTEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par mois, $1; par trimestre, $3
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE:
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; par semestre, $4.

TARIF D'ABONNEMENT.

Les annonces insérées, placées à tout de rédaction et diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page d'Hebdomadaire paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme nouvelles, pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page d'Hebdomadaire, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces nouvelles, aux prix indiqués ci-dessus pour les annonces trimestrielles, lui escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans ce cas, cet escompte ne dépasse pas 25 pour cent.

Toutes autres annonces d'insertions d'affaires paieront 20 cents ligne par chaque insertion.

Toute annonce d'Hebdomadaire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées du jour au jour.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses leur sont et envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 30 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en destination, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Ar. Lange, constable, à son entrepôt, rue Bienville, à midi—40 boucaute vides.

Par Louis Stern & Bros, dans leur salle d'encan, rue du Camp—300 cabanes bottes, souliers et brodequins.

Par J. P. Solsman, aux Nos 42 et 44 rue Gravier — Eau-de-vie, whisky, tabac, cigares, &c.

Par Gabriel Lemmont, au No 60 de la rue de Chartres —Chapeaux, habillements, marchandises sèches, &c.

Par S Guinault, coin passage de la Bourse et Bienville—Meubles et montre en or.

Par Hufbuat & Marks, au No 38 de la rue de Chartres — Marchandises sèches étrangères et du pays, lingerie de dames et de messieurs—mêmes adresses.

Par A Reiber, à sa salle d'encan, rue de Chartres — Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, de fonds et de fantaisie, habillements, lingerie, bottes, souliers, &c.

☞ Achetez vos confitures et chocolats chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille Levée

La substitution dans la Caroline du Sud.

Le coup a été enfin porté dans la Caroline du Sud et cet Etat est délivré de son tyrannau, de l'homme qui croyait pouvoir tout se permettre parce qu'il avait perdu un bout de jambe à la bataille de Chancellorville, ce qui n'empêcha pas la perte de la bataille. Le général D. Sickles, ancien avocat de New York, ancien démocrate, était connu dans tout d'abord au monde, non par ses discours au Congrès dont il était membre, mais bien par l'exécution d'un employé fédéral qui passait pour être en fort bons termes avec Mme Sickles. Quand la guerre vint, l'avocat Sickles ne tarda pas à se livrer corps et âme au parti qui voulait l'Union à tout prix, ce qui le jeta graduellement dans les bras du parti qui voulait l'abolition à tout prix, et en dernier lieu dans le parti qui a voulu affranchir le Sud à tout prix. M. Sickles, général alors, avait fini par ne plus avoir d'opinion à lui. Sa soi suprême était celle du Congrès, indépendamment de toute pensée de pondération ou de justice. Le lui du Congrès n'était pas un gouvernement, et avec les derniers bills de reconstruction militaire, le général Sickles aurait pu, sans nulle difficulté, faire jouir la Caroline du Sud d'un gouvernement provisoire supportable, jusqu'au moment où les affranchis, prenant par l'élection les rênes du pouvoir, obtenait fait de ce gouvernement ce qu'ils en feront bientôt : un gouvernement à leur guise, après avoir fait une Constitution à leur gré.

Ce résultat était si sûr qu'on ne conçoit pas que sur cinq commandants de district de reconstruction, il ne s'en soit trouvé qu'un qui ait bien voulu l'attendre patiemment sans le faire venir de force avant terme. Ce homme, qu'il faut citer comme exception, est le général Ord qui commande dans le Mississippi. Le général Ord n'a destitué personne, n'a persécuté personne, n'a recommandé l'exclusion de personne des rôles de l'enregistrement. Le général Ord exécutait d'avance cette partie de la loi de reconstruction dans le sens le plus naturel, dans le sens le plus conforme au droit commun. Le général Ord n'avait pas en besoin de la consultation de l'avocat-général Stanbery pour comprendre la loi militaire comme elle devait être comprise, et nous ne croyons pas même qu'il en ait modifié l'exécution suivant l'esprit du dernier bill supplémentaire passé par le Congrès dans sa dernière session.

Nous citons ce fait pour prouver qu'on peut avait gouverner provisoirement les Etats du Sud autrement qu'on ne l'a fait dans les districts de reconstruction, moins le quatrième, où commande le général Ord. Dès lors, à quoi ont servi les petits coups d'Etat accomplis dans le Texas, la Louisiane, l'Alabama, la Georgie, la Caroline du Sud et la Virginie? L'ordre y a-t-il plus régné que dans le quatrième district, et la loi y a-t-elle donné des fruits plus radicaux!

Non, la loi était d'ailleurs trop sévère qu'il n'était pas nécessaire de la faire exécuter pour lui faire produire le résultat qu'on en attendait, et l'on verra, en lui de compte, que les élections du Mississippi et d'Arkansas donneront juste les mêmes éléments de reconstruction radicale que dans les autres Etats du Sud où les commandants de District ont voulu devancer l'heure fixée par la Congrès.

Sickles était d'autant plus blâmable d'avoir recouru à des moyens d'exception dans le gouvernement de son District, qu'il était plus en état que ses collègues d'apprécier la rigueur du code congressionnel. Malgré sa malheureuse campagne de Chancellorville, Sickles était resté plus avoué que soldat, et le sentiment du droit devait avoir chez lui conservé son empire. A défaut du sentiment du droit, à supposer que la guerre le lui eût fait perdre, Sickles aurait dû conserver le sentiment du respect humain et pardonnez tout l'intelligence de sa position et de son intérêt personnel. Qui pourra remplacer pour Sickles ce qu'il vient de perdre? On ne fait pas de reconstructions tous les jours; il n'y a pas tous les jours à commander des Districts comme celui des deux Carolines, on n'a pas tous les jours à manier les immenses pouvoirs dont un Congrès en délire a investi les commandants de District. A défaut de réserve morale, Sickles aurait dû se mettre au laisser-aller par cette prudence commune que l'égoïsme suggère et qui donne de l'esprit même à ceux qui n'en sont pas surabondamment doués.

Comment comprendre les incartades de Sickles? Aurait-il visé au martyre pour arriver à quelque chose de grand? Mais on ne peut lui supposer de telles visées à moins de supposer aussi qu'il fut en démence. Sickles n'était pas le seul général dévoué de pouvoir au Congrès son zèle et son dévouement. Il avait dans plusieurs de ses collègues des imitateurs; plus que cela, des émules et des maîtres. Il ne pouvait réellement prétendre seul aux honneurs de la persécution de Président. D'autres généraux lui dameut le pion en cette affaire, sans compter que le général Sheridan est très sûrement plus avancé que lui dans les prédilections militaires de ce temps. Sheridan a gagné des batailles et Sickles n'égale seulement avec bravoure dans une bataille qui a été perdue. Si le Congrès avait des préférences, elles seraient certainement pour le héros de la Shenandoah, et le parti radical les ratifierait. Peut être le général Sickles avait-il rêvé deux prédécesses, l'une extrême sur pouvoir sur les Etats Unis, l'autre extrême à dire sur les Territoires unis, ce qui aurait suffi pour lui une ambitieuse puissance. Enfin on ne sait pas ce que Sickles a rêvé, mais on attendant que son rêve se réalise, il est déposédé d'un pouvoir provisoire assez grand pour qu'il le regrette, et à l'heure qu'il est, il doit reconnaître et déplorer ses erreurs, en attendant mélancoliquement que le parti radical lui réconpense.

Le général Sickles est remplacé dans les Carolines par un homme non compliqué assez pour supposer qu'il se conduire d'une manière plus noble et plus digne. Le général Canby a gouverné notre Etat après l'échec de Banks dans son expédition contre Shreveport. Les pouvoirs de commandant étaient fort étendus alors comme aujourd'hui, car ils avaient suffi pour faire en Louisiane un gouvernement nouveau. La loi martiale régnait au fond de droit et de fait, et le général Canby aurait pu s'en prévaloir, non pas pour renverser des fonctionnaires qui ne pouvaient être suspects puisqu'ils étaient les créateurs du gouvernement existant, mais pour appliquer dans toutes les parties de l'administration des idées nouvelles et y mettre des hommes de bonne volonté. Loin de là, le général Canby se fait à l'étonné des affaires civilisé-militaires tout ce qui pouvait se faire sans lui et n'intervenant que lorsqu'il lui était indubitablement démontré que son intervention était indispensable. Le temps que le général Canby a passé à la Nouvelle-Orléans a été le plus doux pérdant le gouvernement militaire depuis le 20 avril 1862 jusqu'à ce jour, et nous croyons qu'il apparaîtra dans le dernier poste auquel vient de l'appeler le confiance du président Johnson le même calme, la même dignité, la même indépendance et surtout le même justice. Mieux n'y eut pas la modestie raison de douter que le général Canby ne soit dans les Carolines ce qu'il a été en Louisiane, car, à supposer qu'il eût changé de sentiment et de principe, il revinrait bien vite à ses pratiques antérieures en voyant où des pratiques contraires ont conduit son prédécesseur.

Le général Canby comprendre que les lois du Congrès travaillent toutes seules dans ce moment contre l'ancien ordre de choses pour rendre inutile toute intervention extra-légale. Ces lois ont donné une classe de votants où prédominera largement la race noire; la convention sera remplie de délégués appartenant à cette race, et ces délégués feront une constitution universellement républicaine; ils pourraient même faire plus, ils pourraient aller au-delà des intentions de législateur, et c'est là l'unique danger que le législateur ait à redouter dans l'enfantine de son œuvre. Il faudrait alors plutôt un modérateur qu'un excitateur. Nous croyons donc que le général Canby, jouera plutôt le premier rôle que le second et que le général Wade Hampton qui préfère la continuation du gouvernement militaire au procédé inconstitutionnel de reconstruction imaginé par le Congrès, aura bien plus de raison pour préférer la continuation de ce régime quand il l'aura vu opérer sous le contrôle du général Canby.

QUO WARRANTO. — Par ordre du juge Duplantier, de la Sixième cour de District, le Shérif a fait servir, hier soir, aux membres de la nouvelle direction des écoles publiques un writ qui leur interdit de siéger et qui les somme de faire connaître, d'ici au 9 septembre, l'autorité en vertu de laquelle ils prétendent exercer les fonctions de membres de la direction des écoles. Ce *quo warranto* a été demandé en vertu de la délibération prise par l'ancienne direction dans sa séance de mercredi soir, séance dont on trouvera plus loin le procès-verbal. Nous avons déjà démontré que tout ce qui a été fait par les conseils *réguliers* est d'une illégalité flagrante, et nous ne connaissons qu'un ordre de l'autorité militaire qui puisse nous en nécessiter les justes droits de l'ancienne direction. Mais aussi quel se fondera l'autorité militaire pour valider ce qui a été fait contre cette ancienne direction qui s'occupe en ce moment même de l'organisation des écoles pour l'éducation des enfants de couleur? Les membres qui la composent ne prouvent-ils pas par là que leur intention n'a jamais été de faire obstruction aux dernières lois votées par le Congrès pour la reconstruction du Sud?

LES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU DES ECOLES—*Le quo warranto* dont nous parlons dans le paragraphe qui précède n'a pu être servi qu'à cinq membres de la nouvelle direction, les seuls qui fussent présents quand le député shérif a paru. On nous a cité le juge C. Lésumont, et MM Fabious, Doun, J. D. Smith, J. A. Robertz et C. Ogilvie. Le juge Lésumont a été condnit en magistrat et a dit à ses collègues "Messieurs, nous devons donner l'exemple de l'obéissance à la loi; retirons-nous." Le conseil a été suivi sans hésitation et tout le monde s'en est allé.

INTERIM.—Le général Griffin, qui doit remplacer ici le général Sheridan jusqu'à l'arrivée du général Winfield Hancock, s'est associé à tous les actes de l'homme qui cesse dès aujourd'hui d'être son chef immédiat. Tout récemment encore il destituait de sa propre autorité trois ou quatre magistrats texiens. En conséquence nous n'avons pas à attendre que le général Griffin exécute les lois de reconstruction autrement que ne l'a fait le général Sheridan. L'arbitraire appliqué si largement dans le gouvernement de cet Etat continuera donc à prévaloir jusqu'à l'arrivée du général Hancock, le seul que nous puissions regarder comme favorable aux vues conciliantes et libérales du président Johnson.

LA DÉCAPITATION NE CESSE PAS.—Le général Sheridan a lancé hier un ordre qui révoque le capt. P. G. Mohan, contrôleur de ville et nomme à sa place M. D. E. Mandal. Cette révocation est fondée sur les mêmes raisons qui ont été données pour le renvoi des autres officiers de ville, et a été faite sur la demande du gouverneur Flanders.

Puisque le gouverneur se mêle des affaires de la ville, nous lui demanderons pourquoi il ne demande pas la suppression du bureau de police. Quelqu'un pourrait il bien nous dire en quoi ce bureau est utile?

AUTRES CHANGEMENTS.—Le général Sheridan a nommé M. D. C. Woodruff, maire de Jefferson City, en remplacement de M. J. T. Michel, démissionnaire.

Sur la recommandation du gouverneur Flanders, James R. Anderson, shérif de la paroisse des Rapides, a été destitué pour avoir laissé échapper de la geôle un individu accusé de meurtre, et a été remplacé par A. J. Sypher.

Sur la recommandation également du gouverneur, James C. Morantine, juge de paix du Ward Plaisance, paroisse des Rapides, a été destitué pour avoir admis à caution de $500 Thomas McNeeley, qui avait tué de sangfroid un homme de couleur nommé Jefferson, et pour avoir refusé d'admettre de la part de l'Etat le témoigne de ses dires. George Dorman a été nommé à la place de M. Morantine.

RÉPARATION DES LEVÉES.—Le gouverneur Flanders a transmis au général Sheridan une communication à lui adressée par MM. Lawrence et Burnside qui l'invitent à se joindre à eux pour invoquer l'autorité du général et faire exécuter des lois qui exigent des propriétaires riverains qu'ils entretiennent leurs levées dans un bon état de réparation. MM. E. Lawrence et J. Burnside n'hésitent pas à dire que si la négociation des bons de l'Etat est impossible, il faut remettre en vigueur le système de lois relatif à l'entretien des digues du fleuve. Ils pensent que ces lois sont parfaites et que leur application, tout d'une fécondité impérative pour la protection des terres d'alluvion. Le gouverneur Flanders appuie fortement la demande de ces messieurs, et nous en faisons autant, car c'est ce que nous demandons depuis deux années.

NOUVELLES MARITIMES.

New York, 23 août — Expédié, steamship Trade Wind, Galveston.

Norfolk, 21 — Arrivé, steamship Georgia, allant de New York à Vera Cruz, entré en détresse.

Cadix, 5 août—Arrivée barque Fanny, Nouvelle Orléans.

Havre, 9 août—Expédié, brick Daphné, Nouvelle Orléans. Le 10—Parti, navire Helen Christie, Nouvelle Orléans.

Le 15 août—Cat. 25, long. 79.40, rencontré le navire May Flower, allant de la Nouvelle Orléans au Havre, ayant, quelques jours auparavant, éprouvé une tempête et perdu des voiles &c. Un de ses marins était mort de la fièvre.

☞ Nous informons les familles que l'ouverture des classes du COLLEGE DE LA LOUISIANE, dirigé par M. le colonel FERRIER, aura lieu mardi 3 septembre. Les nouveaux et les jeunes qui viennent d'avoir lieu, dans ce vaste établissement, ne peuvent qu'augmenter la vogue qu'il a déjà acquise. Ce collége est situé rue Dauphine et Bourgogne.

15

INSTITUT ST-CHARLES. — Les cours de cette institution (rue et ifle, rue Bourbon) recommencent lundi 2 septembre. L'institution reçoit, et à un prix modéré, de jeunes enfants. Des dames institutrices, choisies avec soin, sont spécialement chargées des premiers développements de leur instruction, et la Directrice surveille attentivement les progrès moraux et intellectuels de ces jeunes élèves, appelées à former plus tard les dames supérieures.

En raison du nombre croissant des élèves, des professeurs de plus haut mérite, comme expérience et savoir, viennent d'être ajoutés au corps, et joyeusement agréés des professeurs de l'institut.

LA FORTUNE DE M. CHASE.

M. Chase a adressé à un de ses amis la lettre suivante à propos de certaines exagérations que la presse de New York s'était permises sur sa fortune :

L'article du *World* est conçu dans un esprit excellent, et il est bien plein d'être exact. Mais je tiens seulement à donner à être représenté comme très pauvre en comme trop désintéressé. Je crois possédier maintenant, environ cent mille dollars. Je suis parfaitement disposé à céder tout ce que je possède en ce monde pour cette somme en bons 5-20 à quiconque se chargera de payer mes dettes. Je serais très désireux de faire un fortune, si je connaissais un moyen honnête d'y parvenir. Ce que le peuple, d'ailleurs, décrète à savoir, c'est que je n'ai pas un cent qui lui appartienne. Je n'ai pas cherché à m'enrichir aux dépens du peuple, j'ai essayé, au contraire, de lui épargner des sacrifices considérables, et je crois que l'estime publique doit être sévèrement appréciée. Il est beaucoup plus important pour le peuple que pour moi que cela soit. Pour moi, cet hommage ne saurait différer grandement différentes. Autrement, la malhonnêteté serait prime, et ceux qui ont voulu me rendre coupable, paieraient à pleines mains dans la bourse du peuple.

— Les journaux officiels de Berlin publient le rapport du gouvernement prussien sur les pertes de l'armée prussienne pendant la campagne de 1866. Les pertes seront bien plus de 20 pour cent de plus tableau :

La Prusse avait en Mars 437,982 hommes, dont 129 généraux et 9,041 officiers, 118,193 chevaux.

Le chiffre des blessés n'est élevé à 689 officiers et 16,245 hommes.

Tué sur le champ de bataille : 178 officiers et 9,278 hommes.

Morts de leurs blessures : 64 officiers et 1,436 hommes.

Morts de maladie : 59 officiers et 6,734 hommes.

Les pertes totales montent 315 officiers, 16,448 hommes et 4,488 chevaux.

Les journaux prussiens disent que ce n'est pas le chiffre des pertes qu'ils ont voulu faire connaître.

NOUVELLES DE L'ASSOMPTION

Nous trouvons dans le *Pionnier* les divers paragraphes qui suivent :

La temps se maintient au beau.—La canne grafte admirablement et promet une maturité précoce et un excellent rendement.

On parle déjà de plusieurs candidatures pour les élections convulsionnelles prochaines. Mais autant d'elles n'a encore été annoncée officiellement.

Un triste accident vient de plonger dans le deuil une des plus respectables et des plus estimées familles de notre paroisse. Justin Landry, fils de M. Prudent Landry, a été noié en deux dans la scierie de son père. Puissent les regrets sincères de ses nombreux amis apporter quelques consolations dans le cœur des parents de l'infortunée victime.

— La moitié de la magnifique habitation de Mme Phillips, située à environ 3 milles de Napoléonville, mesurant 11 arpents de face sur 120 arpents de profondeur, avec les améliorations et les animaux qui s'y trouvent, a été adjugée cette semaine à M. B. Pugh pour la modique somme de $7,000.

— On annonce l'arrivée à la quarantaine d'un navire portant 18 Chinois, engagés par le Dr. Kittredge, de notre paroisse, ce qui portera à 50 le nombre des coolies employés sur cette habitation.—Le Dr. Kittredge est très satisfait du travail de ces coolies.

— Un homme de couleur enfermé depuis un mois environ dans la geôle de paroisse, sous l'accusation de vol, a pris le chef des champs, dimanche dernier en plein jour.—La prison est dans un tel état, que nous ne concevons guère que les évasions ne soient pas plus fréquentes.—Le jury de police, si libéral depuis quelque temps dans ses allocations, ne pourrait il pas solliciter quelque modique somme à la sécurité publique?

— Bien que les journaux n'accusent qu'une très faible mortalité à la Nouvelle-Orléans, les voyageurs qui arrivent de cette ville s'accordent à dire que la choléra et surtout la fièvre jaune y font des ravages immenses, et que les habitants s'en éloignent en masse par crainte de ces maladies.

Nous lisons dans l'*Empire Paroisse* :

On a commencé à dépouiller les champs de riz, et la qualité de ce grain répond complètement aux espérances des fermiers. Si la moisson est heureuse la récolte du riz sera plus riche cette année qu'à aucune époque précédente.

— Les cannes s'annoncent très bien, et en ce qui concerne les plantations douces, nous pourrons facilement approvisionner la Nouvelle Orléans pendant plusieurs mois.

—Les orangers donneront au dessus de la moyenne,

—On nous dit que la saison prochaine il y aura une diminution sensible dans les produits de la pêche des huîtres dans les baies qui se trouvent à l'Est et à l'Ouest du Mississippi.

—On nous a signalé quelques cas de fièvres intermittentes dans la partie supérieure de la paroisse. Le choléra n'a pas encore fait son apparition ici.

—St Bernard et Plaquemines ont le droit d'élire deux membres à la Convention qui doit élaborer une nouvelle Constitution pour la Louisiane. Espérons que les électeurs de ces deux paroisses ne confieront le mandat de conventionnel qu'à des hommes instruits, intelligents, honnêtes, amis du progrès et soucieux de l'avenir de leur pays.—Le nombre des électeurs de la paroisse accusent 1895 électeurs, dont 361 blancs et 1534 de couleur. —St Bernard il y a 570 blancs et 673 personnes de couleur autorisés sur les rôles d'inscription.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—29 août.

THERMOMETRE DE C. DENARIÉ, Opticien. Exécuteur Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	81	degrés
Midi	85	"
3 heures P. M.	86	"
6 heures P. M.	81	"

LA QUESTION DU PAIN.—Les boulangers sont décidés, dit on, à commencer faire du pain si les ordonnances de la ville sont remises en vigueur. Ils prétendent qu'ils ne pourraient s'en tirer avec le prix actuel de la main d'œuvre et celui de la farine qui leur coûterait de $15 à $16 le baril.

Nous croyons que même à ce prix, ils peuvent donner des pains plus gros. Mais est il bien vrai qu'ils payent 15 et 16 piastres un baril de farine quand le prix de ce qu'on appelle la *impériale* est de 7 à 8 piastres à St. Louis, Louisville et Cincinnati? La farine de $15 est celle dont se servent les patissiers pour faire des gâteaux de Savoie et autres friandises. Mais, certes les pains qu'on vend en ville n'y ressemblent guère. Il y a même des gens qui prétendent que les boulangers ne prennent plus la peine de faire lever leur pain avant la cuisson.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu dans la semaine finissant mercredi soir, à 6 heures, 41 mortuaires dans les divers cimetières de la ville. 29 personnes sont mortes de la fièvre jaune, 3 de la fièvre congestive, 3 de la fièvre rémittente, 2 de congestion cérébrale, 3 de la diarrhée, 2 de la dysenterie, 3 de tétanos, 2 de l'inflammation des intestins, 1 d'affection du cœur, 1 de l'inflammation de l'estomac et 1 de la consomption. Il n'est plus question du choléra.

MORTALITÉ.—En addition aux vingt décès de la fièvre jaune, qui ont été rapportés hier, il est pour trois morts de moins mal dans les hôpitaux militaires, ce qui fait un total de 23 décès causés par l'épidémie seule.

OUTRAGE.—Vers 9 heures, hier matin, Mme Pickard, demeurant au coin de l'Avenue de la Lafayette et de la rue des Magasins, a été renversée et sérieusement meurtrie, rue du Canal près de la rue Bourbon, par un homme à cheval qui s'est enfui rapidement après ce beau coup et s'est échappé. La dame a été transportée chez elle.

NOYÉ.—Hier matin, vers 8 heures, un jeune garçon de couleur est tombé du bateau de douane Wilderness, mouillé au quai compris entre les rues Adèle et Joséphine, et s'est noyé.

AFFAIRES DE COUR.—Le nègre Stallion Smith a comparu hier, devant le recorder Lamarre, à l'accusation d'être entré avec effraction dans une maison de la rue des Magasins, No 399 et d'y avoir volé divers articles d'appareil pour le gaz, estimés une centaine de piastres. Le prévenu ne pouvant fournir caution a été envoyé en prison pour comparaître plus tard devant la Cour de District.

VAGABONDS.—Trois nouveaux affranchis ont été arrêtés hier matin, par le sergent Bray, rue Franklin, sur l'accusation d'être d'incorrigibles vagabonds.

Jacques Creland, accusé d'avoir assailli Mme Rosanna Riley, rue du Camp, No 161, et de lui avoir fait une entaille au-dessus de l'œil gauche, a été jugé coupable et condamné à trente jours de Cour de District. Caution $250.

Wm. H. Baker a été traduit pour avoir, dit l'accusation, voulu commettre un meurtre, mercredi soir, rue Thalie. Baker a été requis de fournir une caution de $1,000. Ne pouvant la trouver, il a été condamné à passer 6 mois au Workhouse.

Bureau des Ecoles Publiques.

Séance du 28 août.

Les directeurs se sont réunis à 7 heures du soir.

Etaient présents : M. W. S. Mount, président, et MM. Bénit, Bermudez, Collens, Cronan, Culbertson, Philip, Hare, Kelly, Lee, Parham, Sambola, Shield, Thieneman et Zehender.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. Bermudez présente la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité :

Attendu que le terme pour lequel le surintendant, le secrétaire, le bibliothécaire et le sergent d'armes ont été expire le 1er du mois prochain, et

Attendu qu'il est nécessaire qu'il soit pourvu à ces différentes places, ce qui concerne les dites places ; et pourquoi il est

Résolu que le bureau procède dans cette séance à l'élection obligée.

Sur motion les règles sont suspendues et le bureau procède à l'élection des officiers.

Les officiers dont les noms suivent sont élus à l'unanimité :

M. Wm. S. Mount, président; M. Ed. Bermudez, vice président; M. Wm. O. Rogers, surintendant; M. Eugène Deadunes, secrétaire; M. T. R. Bacon, bibliothécaire ; M. James Davis, sergent d'armes.

M. Thieneman présente les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité :

Attendu que les professeurs dans les écoles publiques ont été élus par ce bureau sans une spécialité, mais pour tous le temps qu'ils auront une bonne conduite ; et attendu que le dit corps de professeurs a donné entière satisfaction quant à ce qui concerne la conduite, la diligence et le dévouement à ses devoirs ; c'est pourquoi il est

Résolu que le corps actuel de professeurs a clairement donné satisfaction et que les dites écoles avec les salaires qui y sont attachés pour l'année prochaine, commençant le 1er septembre 1867, à moins qu'elle ne soient renvoyés pour bonne cause, maintient cette période.

Résolu que le secrétaire est chargé de délivrer pour le présent certifiée de ces résolutions à chaque professeur.

Le résolution suivante de M. Sambola est unanimement adoptée :

Résolu que le surintendant des écoles publiques est chargé d'ouvrir les écoles lundi prochain, comme d'habitude, conformément à l'article 9, chapitre 2, des réglements qui gouvernent les écoles publiques et qu'il est en outre chargé de publier une notice à cet effet, signifiant aux professeurs d'être ponctuels dans leurs écoles respectives et d'ouvrir les classes dont ils sont chargés.

M. Collens propose qu'un comité de deux membres par chaque District soit nommé par le président dans le but d'ouvrir des écoles pour l'éducation des enfants de couleur, laquelle proposition a été adoptée par le vote suivant :

Oui — Le président Mount, MM. Collens, Lee, Parham, Sambola, Shields, Thieneman et Zehender—8 votes.

Non — MM. Bermudez, Cronan, Culbertson, Philip, Hare et Kelly—6 votes.

Les membres qui ont voté négativement expliquent qu'ils n'étaient pas d'ordonnance qui les autorisât à prononcer à l'objet proposé. (Ce qui est strictement vrai.)

Les résolutions suivantes, présentées par M. Thieneman, sont adoptées à l'unanimité :

Attendu que le Conseil municipal a voté dans la de la Nouvelle-Orléans a été illégalement, le 27 du courant, au bureau de directeurs d'écoles, pour remplacer le bureau actuel, et a été illégalement la résolution nécessaire pour les vacances comme cela est requis par la loi, et

Attendu que la considération instamment due au bien public exige que la légalité de la dite élection soit déportée à ses adversaires, et que demandée aux tribunaux, c'est pourquoi il est

Résolu que le Président de ce Bureau soit et est chargé d'employer tous moyens légaux pour obtenir mesures qui seront nécessaires pour l'emploi et qu'autorité lui est donnée à cet effet, et que M. Rudolphe Rivarde de M. Kelly est adopté à l'unanimité ;

Résolu que le président de ce Bureau est autorisé et le pouvoir, à employer des moyens pour faire une nouvelle élection dans les limites d'obtenir la participation, suivant les dispositions de la charte de ville, de l'ordonnance adoptée par le Conseil municipal relative aux écoles publiques de la Nouvelle Orléans, et à laquelle il a été définitivement adhéré, sous le veto du maire, le 30 juillet 1867, afin que cette ordonnance, ayant pour objet l'organisation des écoles pour l'éducation des enfants de couleur, etc., soit suivie à exécution.

Sur motion de M. Shields, le président remercie les comités de ce Bureau pour le service de l'année prochaine.

M. Cronan propose que le secrétaire soit chargé de faire publier officiellement le procès-verbal de cette séance.

Oui : 13. M. Shields seul vote contre.

Sur motion le Bureau s'ajourne pour se réunir mercredi prochain, le 4 septembre.

ETIENNE DAMPIERE, Secrétaire.

Bureau de la direction des Ecoles Publiques de la Nlle Orléans.

LE MINISTRE CAMPBELL.—Ce personnage, qui a fait une si triste figure dans une dernière temps, ayant été invité par M. Seward à donner sa démission de ministre au Mexique, lui avait répondu par une lettre dont voici la dernière partie :

Et permettez-moi d'ajouter que je ne comprends pas parfaitement pour quelle raison le gouvernement a récemment refusé de gagner directement, sous la protection de son glorieux drapeau, le territoire de la république-sœur qui lutteit pour sa liberté, et m'a donné l'ordre de me procurer les moyens d'aller à la Havane, où règne actuellement une violente épidémie, et de là gagner la Vera Cruz, point d'un accès difficile, et sous la protection de l'Angleterre et de la France, toutes les deux ennemies des institutions républicaines, responsables jusqu'à un certain point des malheurs qui pèsent sur le Mexique et qui n'ont pas fait preuve d'amitié pour les Etats-Unis pendant la terrible guerre où était engagée l'existence du pays.

Le principal objet de l'ordre qui m'a été donné semblait être de sauver l'empereur tombé qui, poussé par une insatiable ambition, n'est constamment montré hostile aux principes chers au cœur du peuple américain. Si le gouvernement qui a toute mon affection est satisfait de ce conduite, je suis satisfait de la mienne. Et si vous, un de ses plus hauts fonctionnaires, êtes disposé à accepter une démission que m'impose le manque de moyens de transport, je suis beaucoup plus heureux de vous renvoyer cette commission dont j'ai été fier, que je ne l'ai été en l'acceptant.

Voici la lettre que M. MacCulloch vient d'adresser au sous trésorier des Etats-Unis à New York :

Monsieur :—J'ai reçu de vous les deux numéros du *Globe*, journal dont la mission paraît être d'assaillir le département des finances et de nuire au crédit de la nation.

Personne plus que moi n'est intéressé à savoir s'il y a eu, de la part du bureau de l'impression du département, sur émission de titres publics, d'ici donc, ainsi que vous en avez été avisé, ordonné une enquête minutieuse des opérations de ce bureau, depuis sa création jusqu'au 24 janvier dernier, enquête qui a été dirigée par quelques uns des employés les plus compétents et les mieux renseignés de ce département.

Je suis convaincu, d'après la teneur de leur rapport, qu'il n'y a aucune somme soustraite à bons ou à obligations quelconque du gouvernement, et que les bruits qui ont été mis en circulation avec tant de persistance dans votre ville, sont mal fondés et ne peuvent être considérés comme étant de nature à ébranler la confiance du Trésor, publiées sous la signature du secrétaire, sont entièrement dénuées de vérité.

Tous les récits relatifs à la suppression de rapports émanants des comités d'enquête sont également dénués de vérité.

Je vous envoie ci-inclus une copie du rapport partiel qui m'a été adressé le 22 mars dernier par le comité, lequel rapport fut lu à cette époque, sans publicité considérable.

Le rapport général confirme les conclusions du comité, telles qu'elles sont exposées dans son rapport partiel.

Je suis, etc.

H McCULLOCH,
Secrétaire des Finances.

Exposition universelle.

LA DÉCORATION DU PAIN.—Les boulangers sont décidés, dit on, à commencer faire du pain si les ordonnances de la ville sont remises en vigueur. Ils prétendent qu'ils ne pourraient s'en tirer avec le prix actuel de la main d'œuvre et celui de la farine qui leur coûterait de $15 à $16 le baril.

Nous croyons que même à ce prix, ils peuvent donner des pains plus gros. Mais est il bien vrai qu'ils payent 15 et 16 piastres un baril de farine quand le prix de ce qu'on appelle la *impériale* est de 7 à 8 piastres à St. Louis, Louisville et Cincinnati? La farine de $15 est celle dont se servent les patissiers pour faire des gâteaux de Savoie et autres friandises. Mais, certes les pains qu'on vend en ville n'y ressemblent guère. Il y a même des gens qui prétendent que les boulangers ne prennent plus la peine de faire lever leur pain avant la cuisson.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu dans la semaine finissant mercredi soir, à 6 heures, 41 mortuaires dans les divers cimetières de la ville. 29 personnes sont mortes de la fièvre jaune, 3 de la fièvre congestive, 3 de la fièvre rémittente, 2 de congestion cérébrale, 3 de la diarrhée, 2 de la dysenterie, 3 de tétanos, 2 de l'inflammation des intestins, 1 d'affection du cœur, 1 de l'inflammation de l'estomac et 1 de la consomption. Il n'est plus question du choléra.

MORTALITÉ.—En addition aux vingt décès de la fièvre jaune, qui ont été rapportés hier, il est pour trois morts de moins mal dans les hôpitaux militaires, ce qui fait un total de 23 décès causés par l'épidémie seule.

OUTRAGE.—Vers 9 heures, hier matin, Mme Pickard, demeurant au coin de l'Avenue de la Lafayette et de la rue des Magasins, a été renversée et sérieusement meurtrie, rue du Canal près de la rue Bourbon, par un homme à cheval qui s'est enfui rapidement après ce beau coup et s'est échappé. La dame a été transportée chez elle.

NOYÉ.—Hier matin, vers 8 heures, un jeune garçon de couleur est tombé du bateau de douane Wilderness, mouillé au quai compris entre les rues Adèle et Joséphine, et s'est noyé.

AFFAIRES DE COUR.—Le nègre Stallion Smith a comparu hier, devant le recorder Lamarre, à l'accusation d'être entré avec effraction dans une maison de la rue des Magasins, No 399 et d'y avoir volé divers articles d'appareil pour le gaz, estimés une centaine de piastres. Le prévenu ne pouvant fournir caution a été envoyé en prison pour comparaître plus tard devant la Cour de District.

VAGABONDS.—Trois nouveaux affranchis ont été arrêtés hier matin, par le sergent Bray, rue Franklin, sur l'accusation d'être d'incorrigibles vagabonds.

Jacques Creland, accusé d'avoir assailli Mme Rosanna Riley, rue du Camp, No 161, et de lui avoir fait une entaille au-dessus de l'œil gauche, a été jugé coupable et condamné à trente jours de Cour de District. Caution $250.

Wm. H. Baker a été traduit pour avoir, dit l'accusation, voulu commettre un meurtre, mercredi soir, rue Thalie. Baker a été requis de fournir une caution de $1,000. Ne pouvant la trouver, il a été condamné à passer 6 mois au Workhouse.

Bureau des Ecoles Publiques.

Séance du 28 août.

Les directeurs se sont réunis à 7 heures du soir.

Etaient présents : M. W. S. Mount, président, et MM. Bénit, Bermudez, Collens, Cronan, Culbertson, Philip, Hare, Kelly, Lee, Parham, Sambola, Shield, Thieneman et Zehender.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. Bermudez présente la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité :

Attendu que le terme pour lequel le surintendant, le secrétaire, le bibliothécaire et le sergent d'armes ont été expire le 1er du mois prochain, et

Attendu qu'il est nécessaire qu'il soit pourvu à ces différentes places, ce qui concerne les dites places ; et pourquoi il est

Résolu que le bureau procède dans cette séance à l'élection obligée.

Sur motion les règles sont suspendues et le bureau procède à l'élection des officiers.

Les officiers dont les noms suivent sont élus à l'unanimité :

M.